

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

**OBJET / GAIA : Comité des fêtes : avance subvention 2024.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 6 décembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 17

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Mme Yolande Huguenard, adjointe, propose au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une avance de subvention au titre de l'année 2024 en faveur du comité des fêtes du Haut Cambo s'élevant à la somme de 5 000 €.

Le Conseil municipal, après discussion et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'allouer au comité des fêtes du Haut Cambo, une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2024.

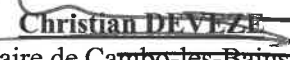
**CHARGE** M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

  
**Jean-Paul EYHERACHAR**  
Saioko idazkaria



  
**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza